



Annulation de pension alimentaire

Par **nano24_old**, le 11/12/2007 à 15:22

Bonjour,

J'ai reçu une requête de mon ex-époux voulant annuler la pension alimentaire de mes enfants. Depuis notre séparation, le père ne paie pas cette pension de façon régulière et depuis qu'il s'est remarié en 2005 c'est encore pire. Nous sommes allés en cour déjà 2 fois et la cause est encore reportée au 7 janvier 2008. Le père déclare un revenu ridicule de 2926\$ par année, est sur l'aide social et travaille 3 jours par semaine au marché aux puces (dont il est propriétaire de 4 kiosques intérieurs vendant des vêtements pour hommes).

Je conteste cette requête car je crois que ses déclarations sont fausses. Le dossier d'aide social du père est présentement aux services des enquêteurs.

Je voulais reporter la cause pour attendre les résultats de cette enquête.

Je voulais envoyer un subpoena à l'aide social pour que son agent vienne confirmer le fait qu'il est sous enquête, est-ce nécessaire, parce qu'il semble impossible d'obtenir une preuve écrite qu'il est effectivement sous enquête.

Et si la cause est reportée, j'ai fait venir ce témoin pour rien et je dois payer ces indemnités car je me représente moi-même.

J'apprécierais vos conseils à propos de ce cas.

Merci!
Nat

Par **ly31**, le **11/12/2007** à **21:57**

Bonsoir,

Vous dites avoir reçu une requête de votre ex époux, je pense que c'est plutôt un courrier ou il celui ci vous indique qu'il ne veut pas régler la pension alimentaire !

IL faut savoir, qu'en ce qui concerne la pension alimentaire, ce n'est pas à votre ex époux de vous communiquer ses souhaits, mais au JAF (Juge des Affaires Matrimoniales) de prendre une décision en faveur des enfants !

Que signifie pour vous le mot " SUBPOENA" ? ? ?

Travaillez vous ?

Avez vous pris un Avocat ?

A vous lire

ly31